



COMMUNE DE TASSIN LA DEMI-LUNE
DIRECTION DU POLE RESSOURCES
Service Affaires Juridiques et Financières

DECISION DU MAIRE N°DC – 2025 – 196
DÉCISION BUDGÉTAIRE PORTANT VIREMENT DE CRÉDIT DE CHAPITRE À
CHAPITRE

Le Maire de Tassin la Demi-Lune,

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération N°2023-58 en date du 9 novembre 2023 portant visa préfectoral du 16 novembre 2023 par laquelle la Ville a adopté la nomenclature M57 sur l'ensemble de ses budgets à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Vu la délibération N° 2025-02 en date du 12 février 2025 portant visa préfectoral du 19 février 2025 par laquelle la Ville a adopté le budget primitif 2025 ;

Vu la délibération N° 2025-71 en date du 15 octobre 2025 portant visa préfectoral du 24 octobre 2025 par laquelle la Ville a adopté un règlement budgétaire et financier autorisant le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur ;

Vu les crédits inscrits et votés au budget de l'exercice en cours ;

Considérant la nécessité d'effectuer un transfert de chapitre à chapitre afin de procéder aux engagements 2025 pour l'annulation partielle d'un exercice antérieur d'un montant de 10 836,00€ ;

Considérant les crédits disponibles au chapitre 66 ;

DECIDE :

Article 1 : de procéder au virement de crédits suivants :

Objet	Section	Chapitre	Nature	Fonction	Montant
Annulation partielle titre 420, bordereau 81, exercice 2024	Fonctionnement	66	66111	01	- 8 396,00€
	Fonctionnement	67	673	01	+ 8 396,00€

Article 2 : La présente décision sera

-inscrite au registre des délibérations et des décisions de la Commune,

-publiée sur le site internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune,

-amplifiée à Monsieur le Préfet du Rhône

Certifie exécutoire par :

14 JAN. 2026

- La transmission en préfecture le
- La mise en ligne sur le site internet de la Collectivité le :

14 JAN. 2026

Tassin la Demi-Lune, le 31/12/2025,

Par délégation,
Pierre BERGERET,
Adjoint au Maire chargé des Finances

